

**Compte-rendu sommaire**  
**de la séance du conseil municipal du 4 avril 2024**  
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

**Étaient présents** : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER – Roger LAMADON – Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET –

**Absents** : M. Cyril KLYSZ, excusé, ayant donné pouvoir écrit à Mme Hélène VERNADAT de voter en son nom – M. Bernard LARVIN, excusé

**Date de convocation** : 27/03/2024

**Secrétaire de séance** : Karine CHAMPOMMIER

**Adoption du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2023 :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène VERNADAT, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par M. Didier BOURNAT, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		373 104,94	45 160,66		45 160,66	373 104,94
Opérations de l'exercice	202 297,63	365 073,22	69 530,40	61 972,25	271 828,03	427 045,47
<b>TOTAUX</b>	202 297,63	738 178,16	114 691,06	61 972,25	316 988,69	800 150,41
Résultats de clôture		535 880,53	52 718,81			483 161,72
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	202 297,63	738 178,16	114 691,06	61 972,25	316 988,69	800 150,41
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		535 880,53	52 718,81			483 161,72

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation des résultats du compte financier unique de 2023 :**

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par M. Didier BOURNAT, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat d'investissement reporté N-1</b>	<b>- 45 160,66</b>
+ Résultat d'investissement de l'exercice	- 7 558,15
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023</b>	<b>- 52 718,81</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 52 718,81</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>373 104,94</b>
+ Résultat de fonctionnement de l'exercice	162 775,59
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>535 880,53</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	52 718,81
<b>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (FR 002)</b>	<b>483 161,72</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 tels que présentés ci-dessus.

### **Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2024 :**

Vu l'état de notification des taux des taxes directes locales transmis par les services fiscaux pour l'année 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir les taux des taxes directes locales des années précédentes pour l'exercice 2024 , à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	33,48 %
Taxe Foncière (non bâti)	49,04 %
Taxe d'habitation	6,90 %

### **Approbation du budget général de l'exercice 2024 :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget général de l'exercice 2024, proposé par le Maire :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	847 200,00	364 038,28
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	483 161,72
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>847 200,00</b>	<b>847 200,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	453 281,19	506 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	52 718,81	0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>506 000,00</b>	<b>506 000,00</b>
<b>Total du budget</b>	<b>1 353 200,00</b>	<b>1 353 200,00</b>

### **Projet du plan local d'urbanisme (P.L.U.) :**

Dans le cadre du développement de la mine de lithium, une réflexion est menée afin de pouvoir accueillir de nouvelles familles. Etant au RNU (règlement national d'urbanisme) actuellement, la commune a de moins en moins de facilité pour gérer les permis de construire d'où la nécessité de réfléchir à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme : des échanges ont eu lieu sur ce sujet lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre « Village d'Avenir » avec les communes voisines. Les objectifs poursuivis sont de planifier et de réglementer le développement du territoire et de protéger le patrimoine au travers de la définition de zones urbanisées, à urbaniser, agricoles, naturelles.

Monsieur le Maire précise que la commune peut bénéficier du concours financier du Conseil départemental, destiné à compenser les charges résultant de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il propose ainsi l'adoption d'une délibération d'intention pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

### **Personnel communal – Prime de pouvoir d’achat :**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d’urgence pour la protection du pouvoir d’achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d’une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l’accord de principe du conseil municipal dans sa séance du 30 11 2023 acceptant la mise en place de cette prime et les modalités d’attribution en application du décret précité, après consultation du comité social territorial ;

Vu l’avis du comité social territorial en date du **13 février 2024** ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l’unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Que la prime de pouvoir d’achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant proposé de la prime de pouvoir d’achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)</b>
<b>Inférieure ou égale à 23 700 €</b>	<b>800 € (dans la limite de 800 €)</b>
<b>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</b>	<b>700 € (dans la limite de 700 €)</b>

- De prévoir les crédits correspondants au budget 2024

### **Participation au voyage scolaire des collégiens de 3<sup>ème</sup> pour l’année 2024**

Vu la délibération du conseil municipal N°02-2024/02/08 en date du 8 février 2024 attribuant une participation financière d’un montant de 60 €, dans la limite du reste à charge pour la famille, à chaque collégien de classe de 3<sup>ème</sup>, domicilié dans la commune, participant à un voyage scolaire ;

M. le Maire présente la liste nominative des élèves, fournie par les établissements scolaires, concernés par cette attribution et demande à l’assemblée de valider le versement de la participation de la commune.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, valide le versement de l’aide à deux familles de la commune.

### **Questions diverses**

➤ **Projet de photovoltaïques sur les bâtiments communaux** : M. le Maire informe l’assemblée que la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy a fait part de son intention de prendre à sa charge 50 % du montant des travaux.

➤ **Transformateurs ENEDIS** : M. le Maire fait part qu’ENEDIS peut allouer une subvention de 700 € si la commune souhaite faire réaliser une fresque sur un transformateur électrique. Elle est dans l’attente du devis du graffeur pour valider ou non la convention de partenariat.

➤ **CLIC** : Le CLIC propose des séances de YOGA à Moureuille, les mercredis après-midi de 14h30 à 15h30 du 15/05 au 17/07/2024. La salle des fêtes sera mise à disposition des participants pour cette animation.

➤ **Commission communale d’action sociale** : Une réunion est fixée pour l’organisation de la « distribution du muguet » aux personnes de plus de 75 ans et pour l’organisation de la journée d’activités ludiques offerte aux jeunes de la commune au mois de septembre.

➤ **Création d'un club de jardinage** : Grâce à l'intérêt d'une vingtaine de foyers prêts à s'entraider et à partager leurs expériences de jardinier amateur, un club local de jardinage, affilié à l'Association des Jardiniers des Pays d'Auvergne, a été créé au mois de mars. Cette belle initiative résulte de la dynamique impulsée par la démarche « *Ma commune au naturel* ». Pour tout renseignement, contacter Chantal LAMADON, référente (06 08 41 56 29).

➤ Une ½ journée citoyenne est prévue le 10 mai pour le nettoyage du cimetière et la plantation d'arbustes au point propre (remplacement du bardage en bois détérioré par la plantation de charmes).

➤ Les habitants des Chevaliers, avec la participation des habitants de Chez Rivat, ont débroussaillé et végétalisé un espace public au cœur du village. Le Maire propose de faire une petite « inauguration » de ce site afin de saluer cette belle initiative et de remercier tous les participants.

La séance est levée à 22 H 05

La Secrétaire,



Karine CHAMPOMMIER

Le Maire,



Didier BOURINAT